

Questions orales

Le Président: Nous voilà de nouveau au royaume des questions hypothétiques. Dans sa formulation actuelle, la question est hypothétique. Si le ministre accepte d'y répondre, je vais l'autoriser à le faire, mais la formulation de la question n'est pas acceptable.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je vais répondre à la question soulevée avec plaisir.

Premièrement, je suis heureux de confirmer la levée du contingent tarifaire que les États-Unis avaient imposé au Brésil canadien, à compter de minuit, le lundi 11 septembre 1995.

Quant aux mesures commerciales que les États-Unis pourraient prendre dans l'avenir, le Canada s'attend évidemment à ce que ses voisins du sud respectent toutes leurs obligations internationales en matière commerciale. Dans le cas contraire, nous avons le droit de répliquer et nous le ferons avec fermeté, au besoin, pour défendre les intérêts des agriculteurs canadiens.

* * *

LA SANTÉ

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Les ministres de la Santé des provinces sont sortis insatisfaits de leur rencontre d'hier avec la ministre fédérale. Celle-ci soutient que le financement sera diminué, mais rejette sans ménagement toutes les mesures de réduction des dépenses des provinces. Cette prise de position n'est pas seulement arrogante, elle frise l'irrationnel.

Quels éléments de ce système que l'on dit parfait les ministres provinciaux de la Santé sont-ils autorisés à changer?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, plusieurs ministres provinciaux de la Santé ont fait de l'excellent travail. J'ai travaillé de très près avec eux et je les encourage à continuer dans la même veine.

Cependant, il existe une ligne que le gouvernement et moi sommes déterminés à ne pas franchir: nous ne permettrons pas l'établissement d'un régime d'assurance-maladie à deux paliers comme aux États-Unis parce qu'un tel régime ne fonctionne pas. Ce n'est pas une bonne chose pour les Canadiens ni pour notre économie. C'est de cela qu'il est question.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, évidemment, la prise de position de la ministre de la Santé n'est pas entièrement irrationnelle. Elle est rationnelle si elle s'attend à ce que les provinces haussent les impôts pour financer le déficit du programme autorisé par le fédéral.

Que répondra la ministre à ceux qui affirment qu'en empiétant de façon injustifiée sur les droits des provinces, ses politiques alimentent le courant indépendantiste au Québec?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement consacre beaucoup d'argent aux programmes sociaux et de santé. En vertu de son pou-

voir de dépenser, le gouvernement fédéral peut établir certains principes. C'est ce que fait la Loi canadienne sur la santé.

• (1455)

Il arrive souvent pendant ce débat que l'on ne sache pas combien d'argent notre gouvernement consacre aux programmes sociaux et de santé. Il est temps de le rappeler à tous.

J'estime qu'il importe également de situer tout cela dans le contexte approprié. J'ai utilisé un exemple hier. Ainsi, l'an prochain, les paiements de transfert à la Colombie-Britannique seront réduits de 1,7 p. 100 de ses recettes totales. Par ailleurs, ces dernières devraient augmenter de 5 p. 100, selon les prévisions. Nous continuons de croire que la situation ne présente pas de problèmes insolubles.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances annonçait dans son dernier budget qu'il doit procéder cet automne à l'examen du Régime des pensions du Canada. Le gouvernement doit incessamment déposer un projet de réforme des pensions de vieillesse. Ce document est en retard depuis presque un an.

Qu'attend le ministre des Finances pour rendre publiques les intentions de son gouvernement en matière de pensions de vieillesse? Que réserve le fédéral aux personnes âgées?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, les deux ministères, soit celui du Développement des ressources humaines et le ministère des Finances, en sont encore à l'étude du document. Aussitôt que ce document sera prêt nous allons le rendre public. Je peux assurer le député d'en face que c'est le Parti libéral qui a créé nos programmes sociaux et c'est le Parti libéral qui va les préserver.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, faut-il comprendre de l'attitude du ministre des Finances qu'il fait avec les personnes âgées ce qu'il fait avec l'ensemble des Canadiens, c'est-à-dire qu'il reporte les mauvaises nouvelles après le référendum.

Une voix: C'est exactement cela.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons été très clairs lors du dernier budget quant aux réformes que cela va prendre. C'est notre intention de consulter les Canadiens et les Canadiennes au sujet de ces réformes.

Si le député veut parler de cachette, puisque vous me posez la question, les études de Fluet-Lefebvre où sont-elles? Les études Mathews, où sont-elles? Toutes les études de Le Hir, où sont-elles? Si le député veut parler de cachette, dites-nous les vraies conséquences du référendum.